

PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du **21 OCT. 2021** ont été prescrites des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique de la révision des périmètres de protection du captage d'eau potable des Neufs Fonts et parcellaire en vue de déterminer les parcelles cessibles et les terrains qui seront assujettis aux servitudes afférentes au périmètre de protection du captage d'eau potable des Neufs Fonts sur le territoire de la commune de Courthézon.

Cette enquête publique se déroulera pendant 31 jours et demi consécutifs, **du vendredi 19 novembre 2021 au lundi 20 décembre 2021 à 12 heures inclus** en mairie de Courthézon.

Le Tribunal Administratif de Nîmes a désigné en qualité de commissaire enquêteur, Madame Virginie LIABEUF, responsable du service urbanisme à Mazan.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête déclaration d'utilité, à feuillets non mobiles, ouverts, côté et paraphé par le commissaire enquêteur et un registre d'enquête parcellaire, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le maire seront déposés en mairie de Courthézon, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie au public - Parc Val Seille – 84350 COURTHÉZON : du lundi au vendredi de : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet des services de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) ainsi que sur le site internet de la Communauté des Communes du Pays Réuni d'Orange (https://www.ccpro.fr/enquetes_publicques/).

Le public pourra :

- prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur les registres ouverts à la mairie,
- adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête – Mairie de Courthézon – Parc Val Seille – 84350.
- faire parvenir ses observations au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-courthezon@ccpro.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Courthézon – Parc Val Seille le :

Vendredi 19 novembre 2021 de 9h à 12h

Jeudi 16 décembre 2021 de 13h30 à 16h30

Lundi 20 décembre 2021 de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur remettra au préfet un rapport et ses conclusions motivées pour chacune des enquêtes dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront être consultés à la préfecture de Vaucluse – Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et affaires foncières – 84 905 AVIGNON cedex 09 ainsi qu'à la mairie de Courthézon pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.pref.gouv.fr / Rubrique : enquetes publiques).

Avignon, le


Le Secrétaire Général

Christian GUYARD